

ANNEXE 2

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DU COMMERCE

DIRECTION DU COMMERCE
DE LA WILAYA DE :

INSPECTION AUX FRONTIERES
DE :

Modèle : PVCP

N° de série :

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE LA CONFORMITE DU PRODUIT

N° / DU /./.....

(Article 9 du décret exécutif n° 05-467 du 8 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 10 décembre 2005)

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (1) Nom ou raison sociale et adresse de l'importateur. | Suite à la déclaration d'importation du produit : (DIP) N° du formulée par (1) : |
| (2) Noms, prénoms et grades des agents chargés du contrôle. | |
| (3) Nom ou raison sociale et adresse du fournisseur. | L'an et le à h, minutes, nous soussignés (2) :
— |
| (4) Nature et dénomination du produit. | — |
| (5) N° harmonisé du code des douanes (8 chiffres). | Relevant de l'inspection aux frontières du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes de : |
| (6) Quantité en tonnes du produit importé. | Avons procédé au contrôle du produit importé, dont le détail est repris ci-après : |
| (7) Mode de présentation. | Facture n° du, délivrée par (3) : |
| (8) Le ou les numéro(s) de lot(s). | Produit (4) |
| (9) Nombre de colis. | N° de la position tarifaire (5) : D'une quantité de (6) : |
| (10) Identification et adresse de l'établissement ayant délivré le certificat de conformité. | Présenté en (7) : |
| (11) Lieu de détention et de contrôle du produit. | Lot(s) N°s (8) : |
| | |
| | Constitué de (9) : colis |
| | Certificat de conformité n° : du : délivré par (10) : |
| | |
| | Détenu à (11) |
| | Contrôle(s) effectué(s) : - Contrôle documentaire - Contrôle visuel - Prélèvement ayant constaté que le(s) contrôle(s) effectué(s) : |

Date, cachet et visa de l'importateur
ou de son représentant dûment mandaté

Date, cachet et signature
des agents de contrôle

(En cas de refus, en faire mention sur le P-V)